

COLLOQUE

organisé avec le soutien du Centre
d'études et de recherches en droit de
l'immatériel

CERDI - EA 3537 – Université Paris-Sud

LA RESPONSABILITÉ DES ACTEURS DU MARCHÉ DE L'ART

MERCREDI 21 JUIN 2017

13 h 30 / 20 h

Auditorium de la Fédération bancaire française

18 rue La Fayette Paris 9^{ème}

DIRECTION SCIENTIFIQUE

Françoise Labarthe

Professeur à l'Université Paris-Sud, directeur du M2 Droit privé fondamental, membre du CERDI

OBJECTIFS

Le monde de l'art est complexe de par son objet même : œuvre de l'esprit mais aussi produit d'un marché, objet de passion mais aussi de placement. Il entraîne dans son sillon nombre de professionnels, de collectionneurs et autres amateurs, ceux que l'on nomme les acteurs du marché de l'art. Dès lors que passion et argent se mêlent, des conflits ne peuvent que surgir et entraîner de ce fait la possible responsabilité de chacun de ceux qui ont contribué à la transaction ou à la détermination de la valeur de l'œuvre. L'objet de plusieurs réunions de travail de l'Institut Art & Droit a été de mettre en perspective la responsabilité des divers acteurs du marché de l'art. Le colloque, fruit de ce travail, souhaite mettre l'accent sur les aspects saillants des diverses hypothèses de responsabilité.

13 h 30 – Accueil des participants

14 h 00 – Bienvenue, remerciements
et objectifs du colloque

Gérard Sousi, Président de l'Institut Art & Droit,
Ancien Vice-président de l'Université Lyon 3,
Avocat honoraire

Françoise Labarthe, Professeur à l'Université
Paris-Sud, Directeur du M2 Droit privé
fondamental, Membre du CERDI

14 h 15 – La responsabilité à l'occasion
d'une vente aux enchères

❖ La mise en œuvre de la responsabilité
des OVV, commissaires-priseurs et
experts :

Françoise Labarthe, Professeur à
l'Université Paris-Sud, Directeur du M2 Droit
privé fondamental, Membre du CERDI

❖ Recours entre commissaires-priseurs,
experts et assurances :

Marine Ranouil, Maître de conférences à
l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

❖ La responsabilité à l'occasion d'une
vente aux enchères en droit
international privé :

Tristan Azzi, Professeur à l'École de droit de la
Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne,
Directeur du DReDIS (Département de Recherche
en Droit de l'Immatériel de la Sorbonne, IRJS-
André Tunc, EA 4150), Codirecteur du Master 2
professionnel Marché de l'art

15 h 00 – La responsabilité à l'occasion
d'une vente de gré à gré
(droit interne – droit comparé)

Anne-Sophie Nardon, Avocat à la Cour,
Borghèse associés

15 h 15 – Table ronde : La responsabilité
liée à la provenance de l'œuvre

Présidence : Laurent Saenko, Maître de
conférences à l'Université Paris-Sud, Membre du
CERDI (Présentation générale)

❖ Le rôle des comités d'artistes :

Claudia Andrieu, Responsable des Affaires
juridiques de Picasso Administration

❖ Le rôle des opérateurs de ventes
volontaires :

Stéphanie Ibanez, Directrice du service
juridique de Christie's France

❖ Le rôle d'INTERPOL :

Françoise Bortolotti, Criminal Intelligence
Officer, Works of Art Unit, Interpol General
Secretariat

❖ Le rôle de l'ICOM (International Council
of Museums) :

Dr Peter Keller, Directeur général de l'ICOM

16 h 15 – Débats

16 h 30 – Pause

16 h 45 – La responsabilité des sachants

Hélène Dupin, Avocat à la Cour, HDA Avocats

17 h 00 – La prescription des actions
en responsabilité

Noémi Debû-Carbonnier, Avocat à la Cour, HDA
Avocats

17 h 15 – Table ronde : Le traitement
amiable des litiges

Présidence : Boris Bernabe, Professeur à
l'Université Paris-Sud (Présentation générale)

❖ Le point de vue des antiquaires :

Mathias Ary Jan, Antiquaire, Président du
Syndicat national des antiquaires

❖ Le point de vue des commissaires-
priseurs :

Jean-Pierre Osenat, Commissaire-priseur,
Président du Syndicat national des maisons
de ventes volontaires

❖ Le point de vue des experts :

Michel Maket, Expert en peinture XIXe et
XXe, Président du Syndicat français des
experts professionnels en œuvres d'art et
objets de collection

❖ Le point de vue des galeristes :

Patrick Bongers, Galeriste, Président
d'honneur du Comité professionnel des
galeries d'art

18 h 15 – Débats

18 h 30 – Cocktail

INSCRIPTIONS

Accès libre sur inscription préalable et dans la limite des places disponibles.

Les demandes d'inscriptions doivent parvenir directement à l'Institut Art & Droit avant le 10 juin 2017, par mail à institut@artdroit.org, avec indication des nom, prénom et profession du demandeur.

Une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail.